



Votre référence

Votre lettre du

No d'enregistrement 202

Responsable Nathalie Donzé

No. de tél. 031 325 9348

No. de fax 031 325 8048

E-Mail Nathalie.donze@bazl.admin.ch

1 décembre 2004

### Communications techniques - amendement no 69

Ci-jointe, veuillez trouver la dernière révision de notre recueil des "communications techniques". Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des communications techniques en vigueur	00.040-00	1-3	01.12.2004	00.040-00	1-3	01.06.2004
Publications des Joint Aviation Authorities (JAA)	00.070-80	1	01.12.2004	02.070-80	1	30.05.2000
Directive concernant les aéronefs-amateurs	02.001-60	1-3	01.12.2004	02.001-60	1-8	30.11.1987
<b>Supprimé: Fiches matricules</b> Raison: Intégré dans 02.010-50				02.010-15	1-2 & Annexes	31.05.1983
Tenue du dossier technique des aéronefs et éléments d'aéronefs	02.010-50	1-3	01.12.2004	02.010-50	1-3	02.03.1998
Distinction entre travaux de préparation et travaux d'entretien	02.020-35	1-2	01.12.2004	02.020-35	1-2	31.01.2004
Prévention et traitement des dommages dus à la corrosion sur les aéronefs de construction métallique	02.080-25	1-2	01.12.2004	02.080-25	1-3	30.06.1984
Directives concernant les mesures à prendre à la suite du freinage subit ou de l'arrêt brusque d'un moteur à pistons dus à un choc sur l'hélice ou à une collision entre celle-ci et un corps étranger	15.110-30	1-3	01.12.2004	11.110-30	1-3	30.11.1987
Inscriptions dans les licences délivrées au personnel préposé à l'entretien d'aéronefs	90.001-10	1-2 & Annexe	01.12.2004	90.001-10	1 & Annexe	01.05.1986

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
<b>Supprimé:</b> Brevet fédéral de mécanicien d'aéronefs Raison: Texte de la loi suffisant				90.010-10	1-2	30.11.1990
<b>Supprimé:</b> Licences pour personnel d'entretien, domaines spéciaux Raison: Intégré dans 90.001-10				90.010-20	1-2 & Annexe	15.12.1992
Arrangement entre les autorités aéronautiques françaises et suisses concernant la reconnaissance mutuelle des licences d'entreprises d'entretien	90.300-10	1	01.12.2004	90.300-10	1	30.11.1987
Accord entre les autorités aéronautiques civiles autrichiennes et suisses concernant la reconnaissance mutuelle des licences d'entreprises d'entretien	90.300-11	1	01.12.2004	90.001-11	1	28.02.1989

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Les exploitants d'aéronefs reçoivent **toutes** les communications techniques nouvellement éditées ou révisées.

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser **par écrit**.  
Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile



Nathalie Donzé